

MARRAY

# Projet agrivoltaïque : les conclusions rendues, le collectif réagit

 2 min • Lucile AGERON

Pierre Blavette est le président de l'association Marray Terre de vie.

**L**e projet agrivoltaïque des Fermes ensoleillées du Val de Dême avance. La société GLHD, porteuse du projet avec quatre exploitations agricoles, a récemment publié ses conclusions. Ces documents, comprenant les comptes rendus de deux ateliers tenus en février et la synthèse du porte-à-porte, sont disponibles en ligne dans la rubrique « **Participation citoyenne** ».

Selon la synthèse du porte-à-porte, l'accueil réservé au projet dans les deux zones d'étude, Les Hermites et Marray, est polarisé. Le rapport indique : « **En parcourant les deux zones d'étude des Hermites et de Marray, il ressort un accueil polarisé du projet, porté par des profils d'habitants et des positionnements contrastés. [...] En définitive, le constat qui est fait est le suivant : aux Hermites, la vigilance se focalise plutôt sur la garantie que les terres demeurent prioritairement dédiées à l'activité agricole. À Marray, prévaut une opposition ciblée au projet tel qu'il est envisagé sur la zone d'étude actuelle. Leur désaccord porte donc sur l'implantation et les caractéristiques locales du site.** »

L'association Marray Terre de vie a réagi aux conclusions publiées, déplorant que les résultats n'aient été diffusés que sur le site internet de GLHD, sans communication directe aux habitants ni aux mairies concernées.

« **De nombreuses inexactitudes nous poussent à rétablir certains faits. En premier lieu, l'entreprise se targue d'avoir distribué une lettre à tous les habitants des communes de Marray, Chemillé-sur-Dême et Les Hermites. Il apparaît pourtant que de nombreux foyers n'ont reçu aucune information. La campagne d'information n'a donc pas été correctement menée.** »

En analysant le compte rendu sur les aménagements paysagers, le collectif a critiqué la méthodologie employée, affirmant que l'interprétation des réponses des habitants pourrait être trompeuse. « **En lisant le compte rendu des échanges sur les aménagements paysagers, le refus des habitants pour ce projet est mis en balance avec leurs choix d'options d'aménagements. Cependant, lorsque l'on demande aux participants de choisir entre plusieurs options d'aménagement paysager, leur réponse ne doit en aucun cas être interprétée comme une adhésion au projet** », précise l'association.

Enfin, le collectif a relevé des problèmes concernant la retranscription des échanges dans le document de GLHD. « **La partie Focus sur les hameaux du petit hêtre et du Hallier** *(N.D.L.R. publié dans le compte rendu de l'atelier Insertion paysagère)* **a été relue par les personnes concernées. Après lecture, celles-ci ont déclaré ne pas reconnaître leurs propos dans cette retranscription de leurs échanges par l'entreprise. C'est un réel problème, qui jette un froid sur la confiance que l'on peut apporter à ce compte rendu.**